

NOTE D'INFORMATION

Procédure transitoire de dépôt des demandes d'importation de matières premières destinées à la fabrication locale des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle



L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe les opérateurs du secteur des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle que, à titre transitoire le dépôt des demandes d'importation de matières premières destinées à la fabrication locale de ces produits s'effectuera désormais exclusivement par voie électronique.

À cet effet, les opérateurs concernés sont invités désormais, à transmettre leurs demandes, accompagnées de l'ensemble des pièces constitutives du dossier, conformément aux exigences en vigueur, à l'adresse électronique suivante :

reception.produitsdesante@ammeps.gov.ma

Il est précisé que cette modalité de dépôt concerne **exclusivement** les demandes d'importation de matières premières destinées à la fabrication des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

L'AMMPS invite l'ensemble des opérateurs concernés à veiller à la conformité, à la complétude et à la bonne présentation des dossiers transmis, afin de faciliter leur réception, leur instruction et leur évaluation dans les meilleures conditions.

Rabat, le 26/octobre/2026

